

CONSEIL DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 10 septembre 2018

COMPTE RENDU

PRÉSENTS

M. Jean-François LEGARET,
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,
M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA,
M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE,
Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY,
Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE

EXCUSÉ

* * * * *

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

* * * * *

M. Jean-François LEGARET demande à M. Jean-François MOREL, Directeur général des services (DGS), de procéder à l'appel.

M. Jean-François MOREL procède à l'appel. Il s'excuse de la qualité moyenne du travail effectué par la société chargée de la retranscription du dernier procès-verbal. Il en assume la pleine responsabilité et demande également aux élus d'allumer le micro avant chacune de leurs interventions de manière à faciliter la retranscription.

M. Jean-François LEGARET déclare la séance du Conseil du 1^{er} arrondissement de Paris ouverte.

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, M. Marc MUTTI et Mme François FILOCHE, en qualité de secrétaires de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 juin 2018

M. Jean-François LEGARET demande si le projet de procès-verbal soulève des objections ou des demandes de rectification. Il ajoute que M. MOREL a déjà devancé les observations susceptibles d'avoir été formulées sur la qualité inhabituellement médiocre de la rédaction du procès-verbal.

Mme Catherine MATHON indique avoir relevé une coquille au niveau du paragraphe dans laquelle elle intervient en page 13. Elle lit : « Il est dommage que les illimitations » au lieu de « illuminations ».

M. Jean-François LEGARET demande si le procès-verbal appelle d'autres observations. En l'absence de nouvelle intervention, il met l'adoption du procès-verbal aux voix.

Le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 18 juin 2018, après avoir accepté une modification proposée par Mme Catherine MATHON.

M. Jean-François LEGARET cède à la parole à M. CALDAGUES pour une communication sur la rentrée scolaire puis à Mme FIGUEROA pour une communication relative à la rentrée dans les crèches. Il évoque la problématique de la rue de l'Arbre Sec très fortement impactée par les événements du printemps dernier. Il explique que la rentrée a été suspendue à l'achèvement de ces travaux.

Communication de M. Emmanuel CALDAGUES sur la rentrée scolaire dans les écoles, les collèges et le lycée du 1^{er} arrondissement de Paris

M. Emmanuel CALDAGUES débute son intervention par un point sur les effectifs. Il rappelle que la rentrée scolaire s'est déroulée le lundi 3 septembre. A cette occasion, il indique avoir fait connaissance des trois nouveaux chefs d'établissement : Mme Nathalie CABON à l'école de l'Arbre Sec, Mme Vanessa ORIANI au collège Poquelin qui succède à Mme MARTIN et Mme Michèle BRUQUE au lycée Pierre Lescot qui remplace M. Roberto GHIN. Il précise que Mme CABON s'est présentée bien avant la rentrée scolaire pour s'enquérir de la situation délicate de l'école de l'Arbre Sec.

Il explique que les effectifs sont relativement stables comparativement à l'année précédente : trois enfants en moins pour les écoles maternelles et élémentaires. Il rappelle que la situation parisienne, notamment dans le centre, est dégradée avec des effectifs en baisse depuis près de quatre rentrées scolaires. Il illustre son propos en indiquant la fermeture d'une école maternelle dans le 3^{ème} arrondissement de Paris et se réjouit que cela ne soit pas le cas dans le 1^{er} arrondissement. Mais si la situation de l'arrondissement reste stable, il évoque toutefois des disparités :

- 11 enfants supplémentaires à l'école d'Argenteuil ;
- 18 enfants en moins à l'école de l'Arbre Sec ;
- 14 enfants supplémentaires au collège Poquelin ;
- 20 enfants en moins au lycée Lescot.

Il indique que, depuis 2010, la ville de Paris comptabilise environ 10 % d'élèves en moins en élémentaire et en maternelle tandis que les académies de Créteil et de Versailles présentent des chiffres en fortes hausses et que l'enseignement privé affiche des effectifs stables depuis deux ou trois ans. Selon lui, ces statistiques tendent à prouver que les familles qui sont dans le public ne fuient pas massivement l'école publique pour aller dans le privé mais qu'elles quittent Paris pour des raisons souvent évoquées. Il note une fuite importante des familles vers la périphérie parisienne même s'il concède que ce fait n'est pas scientifiquement avéré.

M. Emmanuel CALDAGUES aborde ensuite la situation de l'Arbre Sec et revient sur l'effondrement d'une partie du plafond et du mur de l'immeuble faisant partie du chantier Samaritaine survenu au mois de juin. Il rappelle l'arrêté du Préfet de Police visant à interdire l'accès à la rue et l'occupation des locaux de l'école de l'Arbre Sec et de la crèche. Un architecte de sécurité est revenu sur place après avoir ordonné à l'entreprise de curer l'immeuble et rendre la situation acceptable. Le Préfet de Police a alors abrogé l'arrêté et levé les prescriptions, estimant qu'il n'y avait plus d'état de péril justifiant la permanence de ces mesures de restrictions. Il poursuit en expliquant que l'entreprise a procédé au curage. Entre les mois de juillet et d'août, trois réunions se sont tenues entre les représentants de la Samaritaine, les entreprises et les parents d'élèves et un protocole a été signé entre ces parties. Un audit de sécurité a été effectué par un organisme de contrôle, la SOCOTEC, et un second sur les questions de produits et de peintures. Les conclusions de ce dernier audit ont été présentées aux parents d'élèves. Il démontre que les normes sont respectées.

M. Emmanuel CALDAGUES ajoute que de nombreux intervenants se sont pleinement investis pour que la situation s'améliore rapidement : la nouvelle directrice, le rectorat, la direction des affaires scolaires, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Martine FIGUEROA... Grâce à la combinaison de toutes les énergies, il indique que la rentrée a pu se dérouler dans de bonnes conditions. Il précise qu'un passage protégé a été instauré depuis le quai pour permettre un accès à l'école de l'Arbre Sec dont l'entrée se trouve dans la crèche.

M. Baptiste BOUSSARD confirme que la rentrée au sein de l'école de l'Arbre Sec s'est effectivement bien déroulée. Il explique que la nouvelle directrice avait pris possession des lieux dès le mois de juin, ce qui lui a permis d'être parfaitement renseignée sur les événements. Il ajoute que les services de la voirie ont tout mis en œuvre pour que la Samaritaine puisse travailler efficacement sur la rue de l'Arbre Sec de manière à ce que la rentrée puisse se dérouler sans incident. Il insiste sur le fait que le chantier a été relativement calme le jour de la rentrée afin de ne pas faire resurgir des traumatismes chez les parents et les enfants. Il explique que les ouvrages sont sécurisés et revient sur le caractère exceptionnel de cet effondrement. Il pense que la Samaritaine sera désormais très vigilante même s'il indique que la rue de l'Arbre Sec va devoir encore être préservée puisque le chantier n'est pas terminé. Il évoque la nécessité de rester mobilisés et vigilants pour que la rue puisse reprendre une vie normale. Il ajoute que la nouvelle directrice est à l'écoute sur ces sujets.

Mme Martine FIGUEROA indique qu'une nouvelle directrice de la crèche de l'Arbre-Sec - Mme Pascale HLAVAC - est arrivée le 27 août. Lors de leur première rencontre qui s'est déroulée le 31 août, Mme FIGUEROA explique avoir fait le point avec elle et estime que la nouvelle directrice a parfaitement bien pris la mesure de la situation de l'établissement. Elle a également participé à la réunion relative aux travaux de l'école de l'Arbre Sec en présence de Mme CABON. Elle ajoute qu'un mail a été envoyé aux parents d'élèves dans le courant du mois d'août afin de les informer de la réouverture de la crèche le 3 septembre et de rester en contact avec eux. Elle explique également avoir envoyé des mails aux parents primipares pour les rassurer. Elle en profite pour remercier Erwan Soudry pour son implication et sa présence, Benoît Bouanchaud pour ses contacts et la Direction générale des services. Les nouvelles directrices ont été particulièrement sensibles au soutien qui leur a été rapidement apporté. Les parents de la crèche, de leur côté, ont été satisfaits par l'information reçue. La rentrée s'est globalement bien passée, conclut-elle.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Martine FIGUEROA, les services de la Mairie et les membres de son cabinet. Il confirme la mise en œuvre d'un dispositif relativement spectaculaire dans la rue de l'Arbre Sec puisqu'il n'avait, lui-même, pas le droit d'y accéder à cause des prescriptions de sécurité drastiques.

Il évoque deux autres points. Le Musée en Herbe a été lourdement impacté par cet accident. Sa réouverture a eu lieu à la fin du mois d'août dans des conditions "acrobatiques" : trous sur le trottoir, branchements électriques... Il évoque une perte d'exploitation pour cet établissement qui vit principalement de ses recettes. Des mécanismes de compensation devront être mis en place. Et concernant le couloir, il confirme que ce n'est pas à l'initiative de la mairie, de la crèche, de l'école, ni du Musée en Herbe. Selon lui, c'est le principe de précaution qui a prévalu. Il est sensément conçu pour rassurer mais il produit, à son avis, l'effet inverse puisqu'aucun élément n'est susceptible de chuter à cet emplacement depuis que les travaux de confortement ont été réalisés sur les immeubles. Il regrette que ce couloir soit trop envahissant. Il aimerait pouvoir en reparler avec la Préfecture de Police et les trois utilisateurs (école, crèche, Musée en Herbe) pour envisager un allègement, voire un démontage de ce dispositif dès qu'il sera jugé opportun de le faire.

Devant l'absence d'intervention des élus, il propose de poursuivre l'ordre du jour.

Projet de délibération 2018 DAC 115 - Subvention (12 000 000 €) et avenant avec l'association Théâtre Musical de Paris (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR pour qu'elle rapporte ce point et indique qu'il ne prendra pas part au vote en sa qualité d'administrateur de cette association.

Mme Catherine SALVADOR précise que cette subvention concerne le théâtre du Châtelet. Dans le cadre de la politique musicale de la ville de Paris, elle propose aux élus d'apporter leur soutien à l'association du Théâtre Musical de Paris dont le siège est au 2 rue Edouard Colonne dans le 1^{er} arrondissement. L'association est codirigée par Ruth MACKENZIE et Thomas LAURIOT dit PREVOST. La Ville apporte son soutien depuis la création de ce lieu qui donne des spectacles de très grande qualité.

L'année 2018 a débuté avec la fin de la série des représentations du spectacle *Singin' in the rain* qui était à l'affiche depuis le 27 novembre 2017 hors les murs, au Grand Palais. Ce spectacle a connu un grand succès populaire et fut la dernière grande production de la saison 2017-2018. Bien que fermé pour une importante opération de rénovation et de restauration, le théâtre poursuit sur 2018 une programmation hors les murs. Il présentera notamment le projet Picasso Circus en octobre 2018, en partenariat avec le Musée d'Orsay et l'Académie Fratellini.

Outre ces projets innovants et d'exception, l'équipe du Théâtre du Châtelet mène par ailleurs un important travail de préparation de la réouverture du théâtre au public, attendue courant du 2^{ème} semestre 2019. Par délibération en date des 11, 12 et 13 décembre 2017, les élus ont bien voulu accorder au titre de l'année 2018 un acompte sur la subvention de fonctionnement d'un montant de 6 000 000 euros.

Il est proposé à présent de fixer le montant de la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris au Théâtre du Châtelet à 12 000 000 euros au titre de 2018, soit un complément de 6 000 000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. Elle demande aux élus de bien vouloir en délibérer et de donner, si possible, un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR et s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Catherine MATHON évoque la situation du Théâtre de la Ville, situé en face du Châtelet, qui accuse un retard de travaux. Elle souhaite disposer de plus d'informations à ce sujet. Elle souhaite savoir si les commerçants et, notamment, les brasseurs ont été entendus ou indemnisés par la Ville de Paris pour faire face à une perte de chiffre d'affaires importante.

Mme Catherine SALVADOR répond que le Théâtre de la Ville ne dépend pas du 1^{er} arrondissement. Sur la question des commerces, elle indique ne pas pouvoir apporter de réponse.

M. Jean-François LEGARET indique ne pas avoir l'habitude de participer au débat lorsqu'il ne prend pas part au vote mais il souhaite intervenir en sa qualité d'administrateur du Châtelet et du Théâtre de la Ville. Il confirme que le Théâtre de la Ville accuse effectivement un retard de chantier important. Le Châtelet, lui, a connu également quelques retards en lien avec des complexités mais le chantier avance bien. Il souligne la manière remarquable avec laquelle le chantier est conduit par l'architecte Philippe PUMAIN. Il précise avoir pu visiter le chantier au mois de juin. Il évoque une rénovation très rigoureuse des décors et se réjouit de cette belle opération.

Concernant la question des commerçants, il se dit favorable à un accompagnement pour compenser des pertes importantes d'activités commerciales. Il indique que cette question n'est, à ce jour, pas réglée.

M. Jean-François LEGARET procède au vote du projet de délibération, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité. M. Jean-François LEGARET ne prenant pas part au vote en sa qualité d'administrateur de cette association.

Projet de délibération 2018 DAC 347 - Subvention (1 745 000 euros) et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA) (1^{er})

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Catherine SALVADOR pour qu'elle rapporte ce projet de délibération.

Mme Catherine SALVADOR indique le siège de l'établissement culturel se trouve au 10 passage de la Canopée. Il est présidé par Mme Nathalie MAQUOI, conseillère de Paris. Les statuts de cette régie lui fixent pour mission de soutenir, valoriser et encourager la pratique en amateur, dans tous les domaines, sans privilégier aucun genre. L'accomplissement de cette mission, confiée par la Collectivité parisienne à la MPAA, s'articule autour de plusieurs volets : la mise en place à chaque saison, à l'Auditorium Saint-Germain, d'une programmation proposée aux amateurs ; la création d'un centre de ressources sur les

possibilités offertes en matière de pratique amateur sur le territoire parisien ; le développement de lieux de répétition destinés aux amateurs.

L'année 2017 a été marquée par la poursuite et le développement du projet. Ainsi, le réseau MPAA se déploie désormais sur cinq sites situés dans les quartiers des Halles (Canopée), de Saint Germain des Prés (6^{ème}), de Broussais (14^{ème}), de Saint Blaise (20^{ème}) et de la Bastille (11^{ème}). Par le développement de son réseau, la MPAA apporte ainsi aux amateurs et à des centaines d'associations des services et des réponses concrètes, qui correspondent à leurs besoins. Chaque lieu met en œuvre des actions culturelles pour favoriser son ancrage territorial, au sein de quartiers aux caractéristiques très diverses.

L'année a également été marquée par la nomination d'une nouvelle directrice, Sonia LEPLAT, qui a pris ses fonctions le 18 septembre dernier. Cette année, elle a défini un plan d'actions pour mettre en œuvre le projet sur lequel elle a été désignée. Ce projet prévoit notamment le renforcement du centre de ressources avec la mise en place d'un portail numérique, qui devrait être opérationnel pour la fin de l'année 2018. Un poste de chargé(e) du centre de ressources a été créé. Le recrutement est en cours. L'équipement préparera également une série d'évènements pour la rentrée prochaine afin de célébrer les 10 ans d'existence de la MPAA.

La MPAA étant depuis le 1^{er} janvier 2017 un établissement public de coopération culturelle, associant la Commune et le Département de Paris, son fonctionnement est financé par les contributions de ces 2 Collectivités.

Il est proposé aux élus de fixer à 1 745 000 euros le montant total de la contribution de la commune de Paris à l'établissement public de coopération culturelle MPAA au titre de l'année 2018, soit un complément de 636 250 euros, déduction faite de l'acompte déjà voté.

Le soutien départemental a été fixé à 672 500 euros en 2018, et a été approuvé par l'assemblée, siégeant en formation départementale, dans sa séance de juillet.

Ainsi, le soutien total de la Ville et du Département au titre de l'année 2018 s'élèvera à 2 417 500 euros, soit une augmentation de 200 000 euros par rapport au soutien de l'an dernier. Cette augmentation permettra à la nouvelle direction de mettre en place son projet.

Mme Catherine SALVADOR prie les élus de bien vouloir en délibérer et de donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine SALVADOR et s'enquiert d'éventuelles questions.

Mme Catherine MATHON affirme que le développement des pratiques artistiques amateurs est un thème très respectable qui fait l'objet annuellement, rappelle-t-elle, de l'octroi de subventions par la Ville de Paris. Selon elle, ces dernières permettent à cet établissement de réaliser des projets. Elle élargit son intervention aux associations sportives qui lui semblent être moins bien considérées. Elle regrette que les associations sportives de l'arrondissement qui demandent une aide se voient octroyer une subvention inférieure à leur souhait. Or, elle considère que la pratique sportive régulière pour les enfants comme pour les adultes est aussi importante que les pratiques artistiques.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON et s'enquiert des nouvelles interventions. En l'absence de prise de parole, il met la délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DASCO 84 - Lycées municipaux - Subventions (67 038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES pour qu'il rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES précise que cette délibération concerne le lycée municipal d'enseignement commercial Pierre Lescot, situé rue des Bourdonnais. Il invite les élus à donner un avis favorable à cette demande de subventions de 2 471 euros pour le lycée. Il précise que le projet de délibération ne mentionne pas la nature du projet concerné. Il explique n'avoir pas réussi à joindre la proviseure qui vient tout juste de prendre son poste. Il ajoute apporter ces informations si les élus le souhaitent à l'occasion du prochain Conseil d'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et s'enquiert d'éventuelles questions. En l'absence de prise de parole, il met la délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DASCO 86 - Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 €)

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES pour qu'il rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES précise que cette délibération concerne également le lycée municipal d'enseignement commercial Pierre Lescot. Il s'agit de la participation au budget de fonctionnement du lycée par la Ville de Paris tant que l'établissement n'est pas placé sous l'égide de la Région. Le budget initial de fonctionnement d'un montant de 45 299 euros pourra faire l'objet de modifications au cours de l'année scolaire. Il invite les élus à donner un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et s'enquiert d'éventuelles questions. En l'absence de prise de parole, il met la délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DDCT 130 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI et l'autorise à rapporter, s'il le souhaite, les différentes délibérations qu'il doit présenter. Il précise toutefois que le vote sera effectué par délibération.

M. Marc MUTTI propose de coupler les deux premières délibérations - 2018 DDCT 130 et 2018 DDCT 131 - toutes deux relatives à la détermination du cadre de référence de l'Etat spécial. La délibération DDCT 130 détermine le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019 qui fixe l'architecture du budget du 1^{er} arrondissement. Au sein de l'exposé des motifs, il évoque une critérisation relativement complexe qui explique le fait que l'arrondissement soit victime - une fois de plus - de ce qu'il appelle un déni.

Pour la Dotation d'animation locale, il explique que ces critères peuvent être de nature socioéconomique. Ces crédits seront inscrits selon les principes suivants :

- attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement ;
- attribution ensuite à hauteur de 50 % des crédits restants en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population légale au 1^{er} janvier 2018 ;

- attribution à hauteur de 50 % des crédits restants en fonction de critères socioéconomiques à raison de :
 - 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence ;
 - 10 % au prorata des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges public relevant des politiques d'éducation prioritaire.

Pour la Dotation de gestion locale (DGL), des critères socioprofessionnels sont également appliqués concernant les équipements transférés. Il explique que le 1^{er} arrondissement ne se voit pas impacter ces dépenses de centralité compte-tenu de sa position géographique au sein de la capitale. Si l'arrondissement enregistre 17 000 habitants, plus de 100 000 personnes viennent y travailler le jour. Il regrette que ces critères avérés ne soient pas pris en compte. Il indique que l'arrondissement s'en trouve injustement délaissé en termes de budget comparativement à d'autres arrondissements.

Comme l'année dernière, M. Marc MUTTI propose de ne pas prendre part au vote de cette délibération DDCT 130 compte-tenu de ce déni en matière de critères réels. Il regrette que l'Etat spécial ne soit pas adapté à la réalité de l'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI. Il juge inutile de lancer un débat sur des règles qui sont imposées chaque année et qui amènent toujours les mêmes remarques. Il déplore d'ailleurs que celles-ci ne soient pas entendues. Il demande si les deux délibérations appellent des questions précises. En l'absence de prise de parole, il met aux voix la proposition de M. MUTTI de ne pas prendre part au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable sur le projet de délibération 2018 DDCT 130 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019, par 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE). M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY ne prennent pas part au vote

Projet de délibération 2018 DDCT 131 - Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2019

M. Marc MUTTI propose, en revanche, de voter favorablement à la DDTC 131. En effet, cette délibération-cadre est issue de la loi de Démocratie de proximité de 2002. Elle permet aux conseils d'arrondissement d'engager des dépenses d'investissement sur des équipements non transférés, ce qui permet de gagner en fluidité sur cette partie de dotation d'investissement. Cela a été le cas, il y a 2 ans, avec la mise en œuvre, place de Valois, de jardinières financées sur l'Etat spécial.

M. Jean-François LEGARET met la délibération aux voix, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

M. Marc MUTTI propose de coupler la délibération DDCT 132 avec la délibération du Conseil d'arrondissement 01.201.80.28 relative aux équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge pour 2019. Il ajoute qu'il s'agit d'un sujet important pour l'arrondissement.

Il explique que cet inventaire est un préalable à l'élaboration de l'Etat spécial de l'arrondissement. A l'échelle de la capitale, un nombre important d'équipements supplémentaires est enregistré chaque année. Or, M. le Maire émet, depuis des années, la demande que deux équipements majeurs soient transférés à l'inventaire du 1^{er} arrondissement : le Centre d'animation Les Halles / Le Marais et le Conservatoire Mozart. Ils n'apparaissent pas dans la délibération DDCT 132. La loi de décentralisation de 1982 définissant les équipements de proximité indiquait que ceux-ci devaient avoir une vocation locale et un attachement à l'arrondissement. Ces deux équipements répondent, selon lui, à ces critères et devraient être pleinement intégrés dans cette liste des équipements de proximité du 1^{er} arrondissement au 1^{er} janvier 2019.

M. Marc MUTTI constate que le projet d'inventaire annexé au projet de délibération DDCT 132 prend acte de la disparition de la Maison des associations (MDA) du 1^{er} arrondissement et de sa transformation en Maison de la vie associative et citoyenne commune aux 1^{er} et 2^{ème} arrondissements. Il ne revient pas spécifiquement sur ce point qui sera traité dans la délibération propre du Conseil d'arrondissement. Il rappelle néanmoins le vœu voté l'année dernière à l'initiative de Catherine MATHON demandant à Mme la Maire de Paris un moratoire pour une réintégration d'une Maison des associations dans le 1^{er} arrondissement.

M. Marc MUTTI propose de voter contre la délibération DDCT 132.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI. Il regrette que ce même débat se répète inlassablement et que les arguments, fondés sur la loi et exposés chaque année, n'aient jamais été pris en compte. Il s'enquiert des questions.

Mme Catherine MATHON revient sur la fusion et la transformation de la MDA en Maison de la vie associative et citoyenne. Elle évoque à ce sujet un profond gâchis. Elle affirme que la MDA du 1^{er} arrondissement était très énergique et déployait une activité associative très importante. Selon elle, cette fusion a entraîné l'agonie de la Maison du 1^{er} arrondissement et la directrice a été contrainte d'aller dans le 2^{ème} arrondissement pour essayer d'animer cette structure de la même façon que la MDA du 1^{er}. Elle insiste sur le manque d'effectif et de budget. Elle regrette que la notion de proximité soit devenue vaine à cause, notamment, d'une centralisation des procédures de fonctionnement, d'une obligation de hiérarchiser qui conduit, selon elle, à un vide total au sein de la MDA. Elle explique que la directrice a été promue à la direction des deux maisons et que la MDA du 2^{ème} arrondissement ouvre lorsque les effectifs le permettent. Elle indique que la mise en place des « clés intelligentes » ne fonctionne pas très bien. Elle précise que son intervention résulte uniquement de ses propres observations et n'émane aucunement de plaintes du personnel. Elle rappelle que la MDA du 1^{er} arrondissement était enviée par d'autres arrondissements. Elle fait remarquer que depuis la fusion, les activités ont également diminué car les projets sont de plus en plus compliqués à mettre en œuvre.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON dont il partage l'analyse et les regrets. Il évoque une MDA de qualité et une directrice dynamique. Il déplore que cette dynamique ait été brisée.

Il met la délibération de la Maire de Paris aux voix, qui reçoit un avis défavorable par 9 voix contre (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY) et 2 voix pour (Mme Catherine TRONCA, Mme Françoise FILOCHE), au motif que cet Inventaire ne comprend ni le Conservatoire Mozart ni le Centre d'animation Les Halles-le Marais et ne reprend pas la demande du Conseil d'arrondissement de créer une Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC) du 1^{er}, en lieu et place de la MVAC commune aux 1^{er} et 2^{ème} arrondissements.

Projet de délibération 2018 DDCT 132 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

M. Marc MUTTI propose de voter favorablement la délibération du Conseil d'arrondissement qui reprend l'inventaire des équipements dont le Conseil d'arrondissement aura la charge au 1^{er} janvier 2019 tels que figurant sur la liste annexée au projet de délibération DDCT 132, augmentée du Centre d'animation Les Halles / Le Marais, du Conservatoire Mozart et du maintien d'une Maison des associations.

M. Jean-François LEGARET soumet aux voix ce projet de délibération, qui est adopté par 9 voix pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUÈS, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Catherine SALVADOR, Mme Josy POSINE, Mme Michèle HAEGY). Mme Catherine TRONCA et Mme Françoise FILOCHE ne prennent pas part au vote sur ce projet de délibération.

Projet de délibération 2018 DFPE 52 - Subventions (3 827 829 €), avenant n°2 et avenant n°1 à l'association Crescendo (11^{ème}) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

M. Jean-François LEGARET donne la parole à Mme Martine FIGUEROA pour qu'elle rapporte ce projet de délibération.

Mme Martine FIGUEROA indique que cette délibération laisse apparaître plusieurs indicateurs défavorables :

- Un taux d'occupation descendu à 76 % pour une capacité d'accueil de 20 enfants, ce qui est notoirement inférieur à la moyenne des autres établissements gérés par l'association dans Paris ;
- Le calcul réalisé par les services financiers de la DFPE du ratio « subvention par place d'enfant accueilli » met l'établissement Saint-Roch parmi les plus élevés de Paris (9 052 euros par place d'enfant accueilli) ;
- Des charges de structure en hausse entre 2017 et 2018 alors que le taux d'occupation est en baisse et qu'un contrat de salarié n'a pas été renouvelé.

Aujourd'hui, l'association demande 189 275 euros de subvention pour Saint-Roch. La Ville, tenant compte du faible taux d'occupation, a décidé de minorer sa participation de 8 243 euros.

Mme Martine FIGUEROA demande de donner un avis favorable. Elle souhaite cependant alerter sur la direction de l'association avec laquelle l'arrondissement avait de très bons contacts. Elle regrette la multiplication des directrices à la tête de l'association. Elle indique que le nouveau directeur s'est présenté de lui-même un an et demi auparavant. Depuis, elle déplore son absence et son manque de soutien lors de l'accident survenu à l'Arbre Sec alors qu'il avait des places. Elle pense qu'une rencontre des responsables serait à envisager. Elle rappelle que Crescendo bénéficie d'une permanence pour le handicap dans le service Famille Info 1^{er} de la Mairie du 1^{er}. Elle tient à informer le Conseil d'arrondissement de cette dégradation de service pour les familles qui ont besoin d'un soutien transitoire. Elle regrette également l'absence de communication de l'association avec la directrice de l'école Saint-Roch.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Martine FIGUEROA de cette franche explication. Il ajoute que cette association est partenaire du 1^{er} arrondissement depuis la création de la halte-garderie. Il affirme avoir également rencontré le nouveau directeur désigné par l'association et pour lequel l'arrondissement n'a pas eu son mot à dire, contrairement à la nomination des directrices et des directeurs de crèches municipales. Il précise que son rôle n'est pas de porter des critiques personnelles mais bien de dire que la direction n'atteint pas le niveau de performances attendu, ce qui se traduit par une perte de l'activité : moins de demandes, moins d'inscriptions... Il se dit interpellé sur la qualité de fonctionnement de l'équipement qui a toujours été porté pour son rôle important en terme de garde d'enfants au sein de l'arrondissement. Il remercie Mme Martine FIGUEROA pour ses commentaires et il pense que des discussions approfondies devront, à l'avenir, être menées avec les responsables associatifs afin d'améliorer la situation.

Il s'enquiert des questions.

Mme Catherine MATHON demande si la baisse d'effectifs de la halte-garderie correspond à la nomination de la nouvelle direction.

Mme Martine FIGUEROA explique ne pas pouvoir répondre à cette question.

M. Jean-François LEGARET rétorque que la situation ne s'est certainement pas améliorée depuis cette nomination. Il précise que cette question des effectifs avait d'ailleurs été abordée lors de sa rencontre avec le nouveau directeur.

Mme Françoise FILOCHE remercie Mme FIGUEROA pour les éclaircissements apportés. Elle les juge intéressants pour l'ensemble de la population, surtout à un moment important relatif à l'avenir des crèches sur Paris centre. Elle insiste sur le caractère aigu de cette problématique. Selon elle, il est crucial de disposer de rapports précis sur la situation.

Parallèlement, elle s'enquiert de l'avancée des travaux de la crèche des Halles.

Mme Martine FIGUEROA répond que les travaux avancent bien.

M. Jean-François LEGARET souligne qu'il a rencontré la directrice de la crèche qui s'est dit satisfaite de l'état d'avancement du chantier. Selon elle, les délais sont tenus et les travaux bien exécutés.

Mme Martine FIGUEROA renchérit en disant que le chantier est légèrement en avance sur les délais prévus.

M. Jean-François LEGARET ajoute que ce chantier d'été est plutôt exemplaire. Il demande si cette délibération appelle d'autres interventions.

Il met aux voix ce projet de délibération, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DLH 238 - Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES pour qu'il rapporte ce projet de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES explique que la Ville de Paris propose par cette délibération de déployer une politique qu'elle qualifie de « logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap ». Celle-ci vise à permettre à des personnes handicapées, moyennant un soutien adapté, de vivre dans un logement ordinaire plutôt que dans un établissement spécialisé ou dans leur famille lorsque l'une ou l'autre de ces solutions ne conviennent pas aux intéressés.

Il évoque la mise en œuvre de cette politique au travers de deux facettes :

- La Ville de Paris via la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES) mobilise des opérateurs pour développer le logement accompagné au travers de différents projets. Ceux-ci sont retenus dans la cadre d'un appel à candidatures ;
- La Ville de Paris mobilise des logements sociaux au sein de son contingent de logement social (70 logements contingent Ville de Paris d'ici 2021) en parallèle de la mobilisation des trois bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP, Elogie-SIEMP).

Il explique que ce dispositif constitue l'application d'une mesure prise lors de la mise en œuvre du Schéma Handicap voté l'année précédente. Celui-ci vise à favoriser le logement pour des personnes en situation de handicap susceptibles de pouvoir rester autonomes si elles disposent d'un soutien humain et technique. Il précise qu'il ne s'agit pas de transformer des logements sociaux existants pour les adapter au handicap physique mais bien d'un soutien apporté à ces personnes.

M. Emmanuel CALDAGUES regrette que le projet de délibération soit aussi succinct et n'apporte pas de plus amples informations sur le logement accompagné. Il ajoute avoir dû chercher dans des documents non remis par la DASES. L'accompagnement de ces personnes est détaillé comme suit : accompagnement mis en œuvre pour les actes de la vie quotidienne, entretien du logement, menus, courses, préparation des repas, mise en place d'un service de veille et de permanence 24h/24, accès aux soins, accompagnement à la vie sociale, accompagnement individuel, administratif, collectif, inclusion dans la vie de proximité, relations avec le voisinage, vie de quartier, déplacements... Il indique que le porteur de projet peut louer ou sous-louer un logement privé ou un logement de la Ville de Paris.

M. Emmanuel CALDAGUES se dit satisfait de cette ébauche de projet pour le logement des personnes handicapées, sujet qui n'avait jusqu'à maintenant fait l'objet que de très peu d'initiatives. Il ajoute qu'il n'existe pas de spécifications du logement pour les personnes handicapées au sein du parc social. Il explique que lorsqu'une personne handicapée fait une demande de logement social, les bailleurs sociaux doivent chercher un logement qui sera relativement bien adapté à sa situation.

Il évoque la situation dans le 1^{er} arrondissement et déplore le fait que de plus en plus de logements à l'attribution sont totalement inaccessibles. Souvent, les immeubles n'ont pas d'ascenseur, ce qui est totalement exclusif pour les personnes handicapées.

M. Jean-François LEGARET intervient pour rappeler que ce point a déjà fait l'objet d'une unanimité du Conseil d'arrondissement. Il salue avec satisfaction cette initiative de la Ville de Paris qui prouve que les critiques émises étaient fondées.

M. Emmanuel CALDAGUES reprend sa présentation en précisant que le parc social de Paris comprend 230 000 logements au 1^{er} janvier 2016. La projection de 70 logements d'ici à 2021 représente une part infime du parc. Il regrette un manque d'ambition. Il illustre son propos en abordant la situation d'une famille vivant dans un logement social de l'arrondissement qui a été victime d'un sinistre important. A sa connaissance, cette famille n'a pas été relogée car il est très difficile de trouver un logement pour les personnes handicapées.

Il propose au Conseil de donner un avis favorable à cette délibération.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et s'enquiert des questions.

Mme Catherine SALVADOR explique que la ville de Paris n'est absolument pas adaptée pour les personnes handicapées : transports en commun, logements, trottoirs... Elle se demande comment la ville pourra recevoir les Jeux Paralympiques et déplore le fait que les personnes handicapées ne fassent pas l'objet de plus d'attentions.

Mme Catherine MATHON ajoute qu'il est impossible de se déplacer sur un seul pied dans Paris.

M. Jean-François LEGARET met aux voix l'avis favorable proposé par le rapporteur. Le projet de délibération reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DU 214 - 25 rue du Jour (1^{er}) - Reconnaissance du droit de propriété de la CARPA

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI pour qu'il rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI indique qu'il s'agit d'une délibération technique de pure régularisation d'une anomalie notariale remontant à 1979 qui est, en l'espèce, la régularisation des droits de propriété de la Caisse des Règlements pécuniaires effectués par les avocats à la Cour de Paris (CARPA). Il précise que le droit de propriété concerne l'immeuble du Musée du Barreau sis 25 rue du Jour. La CARPA est propriétaire de cet immeuble acquis au terme d'un acte de vente reçu devant notaire le 25 juillet 1979. Or, cette acquisition a été réalisée auprès de la Société civile immobilière (SCI) de l'Hôtel de la Porte, propriétaire du bien, après l'avoir acheté à la Ville de Paris en 1972 et, pour partie, en 1979 pour un petit surplus de terrain. Or, l'acte devant notaire relatif à la vente entre la Ville et la SCI est introuvable et n'a donc jamais été publié au service de la publicité foncière. Pour mémoire, la correspondance entre notaires prouve que la cession a bien eu lieu moyennant rémunération. Le prix de vente a bien été payé par la comptabilité du notaire entre la Ville et la SCI.

M. Marc MUTTI explique que la Mairie de Paris propose un acte reconnaissant qui offre la possibilité de rétablir un acte de reconnaissance de propriété entre la Ville et la CARPA par le biais de cette délibération. Il s'agirait de revenir à une situation qui régulariserait la propriété pleine et entière de la CARPA sur le bâtiment du 25 rue du Jour, après travail d'un géomètre qui a rétabli la parcelle en question. Celle-ci fait 31 m².

M. Marc MUTTI propose de donner un avis favorable à cette délibération de pure régularisation technique et juridique.

M. Jean-François LEGARET met aux voix ce projet de délibération, qu'il reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Projet de délibération 2018 DVD 62 - Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Baptiste BOUSSARD pour qu'il rapporte ce projet de délibération.

M. Baptiste BOUSSARD évoque une délibération technique qui expose également la vision du véhicule partagé de la Ville de Paris pour les années à venir. Il s'agit ici d'abord spécifiquement la fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés aux trois sociétés qui s'occupent de ces véhicules ainsi que de la prolongation de huit mois de leurs contrats avec la Ville.

Il ajoute que la Ville affiche sa volonté de développer ce type de véhicules. Il regrette que le dispositif ne concerne que des véhicules à essence et non des véhicules électriques ou « propres » même si la Ville affirme vouloir aller en ce sens. Il précise qu'une centaine de places sont actuellement dédiées et que la Ville souhaite atteindre les 1 000 places, ce qui, selon lui, est une bonne chose. Il déplore toutefois que le dispositif ne prévoie pas de places dédiées au sein des parkings et des parkings souterrains. Il évoque le nombre important de parkings vides dans Paris parce que les tarifs sont exorbitants. Selon lui, ces parkings permettraient également l'installation de bornes de rechargement des véhicules électriques. Or, les emplacements dédiés empiètent aujourd'hui sur les places de livraison et les places de stationnement. A la place du stationnement payant, il se dit favorable au stationnement temporaire avec des bornes qui scannent les plaques d'immatriculation et indiquent les délais de dépassement.

M. Baptiste BOUSSARD affirme que le projet de 1 000 places dédiées est ambitieux mais souhaiterait que des espaces inoccupés soient utilisés en priorité. Il évoque la situation du Louvre et des 80 places d'autocar pratiquement vides toute l'année.

M. Baptiste BOUSSARD propose de donner un avis favorable à cette délibération qui mérite d'être encouragée.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Baptiste BOUSSARD et demande si cette délibération appelle des questions. Il met aux voix ce projet de délibération, qui reçoit un avis favorable à l'unanimité.

Communication du projet de délibération du Conseil Départemental 2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10 530 809 €)

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Emmanuel CALDAGUES

M. Emmanuel CALDAGUES indique que le projet concerne la dotation initiale de fonctionnement pour le collège Jean-Baptiste Poquelin qui est de 89 752 euros. Il propose un avis favorable.

M. Jean-François LEGARET demande si cette délibération appelle des questions.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication de ce projet de délibération.

Candidatures aux Conseils de quartier

M. Jean-François LEGARET procède à la présentation des candidatures aux conseils de quartier :

- Les Halles : Mme Catherine MARIN, Mme Audrey VAN DE SANDT-STEMPELL ;
- Saint-Germain-l'Auxerrois : Mme Hervera SAENZ.

Le Conseil d'arrondissement valide ces candidatures.

M. Jean-François LEGARET clôt la séance pour ce qui concerne les délibérations.

Il précise que la prochaine séance du Conseil d'arrondissement se tiendra le mardi 30 octobre 2018.

Il demande aux élus s'ils ont des questions.

* * * * *

Communications diverses

Mme Martine FIGUEROA souhaite faire une communication au Conseil d'arrondissement. Elle explique avoir reçu un mail sur sa boîte personnelle en date du 24 août 2018 dans lequel il était mentionné l'annulation des 10 km Paris Centre 2018. Elle lit : « *Suite à de nombreuses difficultés rencontrées au cours de l'édition 2017, les 10 km Paris Centre seront annulés. Sportivement. L'OMS Paris 1^{er}.* ». Elle trouve cette attitude cavalière et rappelle l'investissement de tous depuis la première édition. Pendant des années, elle explique avoir été harcelée pendant les congés d'été, tout comme l'ont été Emmanuel CALDAGUES et Franck BOUNIOL. Elle aurait apprécié un peu plus de respect pour les équipes qui ont été solidaires depuis de nombreuses années. Elle ajoute que la Mairie du 1^{er} arrondissement n'en a pas été informée.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Martine FIGUEROA et indique avoir été lui-même destinataire de ce mail. Il avoue avoir été surpris et interpellé. Il rappelle que cette course a été à l'origine d'une très belle aventure dans laquelle de nombreux élus et bénévoles se sont impliqués. Il regrette le fait que cette course ait revêtu progressivement un caractère commercial et publicitaire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il a souhaité prendre ostensiblement ses distances, tout comme l'a fait le Maire du 2^{ème} arrondissement. Au printemps dernier, il a assisté à des instances de l'OMS qui ont été déplaisantes. Il a posé des questions auxquelles il n'a pas obtenu de réponses, notamment sur l'apurement comptable de la situation de l'association. Sur la demande du Maire, le président a ajourné l'Assemblée générale et l'a reportée deux mois plus tard, ce qui n'a rien changé puisqu'aucune réponse n'a été apportée à cette nouvelle occasion. Il précise avoir pris le soin de lui adresser par écrit de manière à ce qu'il ait le temps de se préparer aux réponses.

Il constate aujourd'hui l'annulation de cette course. Il s'interroge sur l'activité de l'OMS du 1^{er} arrondissement. Il rappelle que les OMS ont initialement été constituées pour dynamiser, fédérer les initiatives sportives dans un arrondissement. Or, il affirme que l'OMS ne remplit plus ce rôle même s'il a beaucoup de respect pour M. BERGEON qu'il connaît depuis de nombreuses années. Selon lui, il ne reste aucun élément fédérateur et animateur des activités sportives dans le 1^{er} arrondissement, même si des initiatives individuelles persistent. L'organisation des 10 km restait la seule activité de l'OMS. Il se pose de sérieuses questions sur les objectifs statutaires de l'association qui, selon lui, ne sont plus respectés ni remplis. Sur la reddition des comptes et la transparence, il évoque un réel malaise. Il ajoute qu'il va se rapprocher des services de la Maire de Paris qui ont un rôle de contrôle sur les activités des OMS.

M. Jean-François LEGARET souligne qu'il a manifesté ses désaccords de manière à ce qu'il soit formellement établi qu'il ne valide aucunement ces dérives de l'OMS et qu'il ne souhaite pas apporter un quitus sur le rapport moral et sur le rapport financier sur lequel il a émis ses plus expresses réserves, n'ayant pu obtenir de réponses à ses questions.

Il remercie Mme Martine FIGUEROA de porter publiquement cette information qui l'interpelle et le conduira à poser des questions précises aux responsables de l'OMS. Il souhaite que la Ville de Paris exerce le rôle qu'elle doit jouer.

Mme Martine FIGUEROA évoque de bons moments familiaux et s'interroge sur l'opportunité d'organiser une course pour les enfants. Elle pense possible de se passer de l'OMS pour organiser des opérations dans l'arrondissement en s'appuyant, notamment, sur les associations. Elle ajoute que la grande majorité d'entre elles ne reçoivent aucune subvention de l'OMS.

M. Jean-François LEGARET indique qu'à sa connaissance, la course des 10 km était l'unique évènement sportif qui portait deux noms différents selon l'auditoire et les circonstances : 10 km de Paris pour les amateurs et le nom d'une grande marque internationale pour la communication extérieure. Il trouve ce principe très étrange même si le *naming* est à la mode. Le fait de porter deux noms avec deux types de communication, deux types de documentation différents pour un même évènement lui paraît être très critiquable sur le plan de la transparence.

Mme Catherine TRONCA s'enquiert des raisons invoquées pour l'annulation de la course.

M. Jean-François LEGARET répond que l'information donnée ne fait état d'aucune raison.

* * * * *

Mme Josy POSINE souhaite évoquer Trilib', l'initiative lancée par la Maire de Paris et qui prévoit l'installation de grands bacs, notamment dans les rues du 1^{er} arrondissement. A l'origine, le projet prévoyait 32 points impliquant la suppression de 64 emplacements de véhicules. Le nombre de bacs a été revu à la baisse (19). Elle a reçu un document la semaine dernière mentionnant seulement 15 emplacements. Toutes les petites rues ont été supprimées du dispositif : rue des Moulins, rue Hérold, rue Montesquieu, rue des Bourdonnais, rue de l'Oratoire... Elle a assisté à une réunion en date du 9 juillet 2018 lors de laquelle elle a exprimé son sentiment. Elle indique que Mao PENINO, Adjoint à la Maire de Paris lui a certifié qu'elle aurait ses bacs. Elle souhaite ainsi faire remarquer que la pose de ces bacs peut être effectuée même pendant la nuit, ce qu'elle appréhende.

Elle rappelle qu'un rendez-vous était programmé avec M. PENINO jeudi dernier vers 10h. Ce dernier a été décommandé la veille à 18h. Si elle ne sait pas comment l'opération se déroulera, elle se dit pratiquement certaine que les bacs, qu'elle juge horribles et grotesques, seront posés. Elle fait part de sa tristesse.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Josy POSINE pour cette information qui concerne tous les habitants du 1^{er} arrondissement. Il confirme l'absence de dialogue avec M. PENINO suite à l'annulation du rendez-vous prévu avec son équipe. Il évoque les équipements qui ont fleuri dans le 2^{ème} arrondissement et des bacs qui affichent, selon lui, des dimensions gigantesques. Il insiste sur les débordements de bacs constatés partout où ils ont déjà été installés. Il affirme que ces bacs sont impossibles à intégrer à l'espace public et regrette que la seule solution proposée soit de les poser sur des places de stationnement. Il ajoute que les riverains - habitants et commerçants - n'en veulent pas. Il juge la proposition totalement inacceptable. Il remercie Josy POSINE de l'avoir représenté dans ces réunions et d'avoir fait valoir cet avis.

M. Jean-François LEGARET explique qu'il se déplace régulièrement hors de Paris. Il a pu observer des dispositifs de tri sélectif très élégants, discrets et bien utilisés, chacun des réceptacles n'étant pas plus grand qu'une corbeille parce que le bac est souterrain. Il insiste sur le fait que cela ne détériore pas l'espace public. Ce type de dispositif lui paraît être la seule solution envisageable dans un arrondissement historique comme le 1^{er}. Il se dit certain que les riverains vont émettre des protestations vigoureuses contre ces bacs. Il répète que d'autres solutions existent.

Mme Catherine MATHON ajoute qu'en plus d'être inesthétiques, ces bacs constituent une source de nuisances énorme. Selon elle, les containers à verre génèrent des bruits incessants. Elle ajoute que ces points de déchetterie attirent d'autres déchets et pense que ce sera une déchetterie à ciel ouvert.

M. Baptiste BOUSSARD trouve également ces bacs totalement immondes et sans aucune adéquation avec la qualité de Paris en termes de bâtiments. Il se demande ce qu'il va advenir des bacs jaunes qui sont censés servir au tri des déchets ménagers. Il fait d'ailleurs remarquer que ces bacs ne font l'objet d'aucun contrôle et que le tri n'est pas correctement effectué. Selon lui, il faudrait avant tout mettre en œuvre un véritable tri qualitatif au sein des immeubles. Il rappelle qu'actuellement, les déchets des bacs jaunes ne font pas l'objet d'un recyclage à 100 %. Il pense que le taux de recyclage reste très faible. Selon lui, il faut commencer par faire un effort sur ce point en y mettant plus de moyens plutôt que d'imposer ces bacs purement publicitaires pour la Ville de Paris.

M. Jean-François LEGARET conseille à ses collègues de taper les mots « *photos bacs trilib Paris* » sur leur moteur de recherche. Il évoque un visuel extrêmement parlant.

Mme Josy POSINE rappelle qu'elle a évoqué la question des bacs jaunes et du tri dans les immeubles avec M. PENINOÛ qui, selon elle, est une priorité. Elle regrette de ne pas avoir été entendue.

* * * * *

Mme Catherine MATHON souhaite informer le Conseil d'arrondissement sur le scrutin du budget participatif qui a débuté le 7 septembre pour s'achever le 23 septembre 2018. Elle a adressé un mail aux différents membres des conseils de quartier. Elle précise que le 1^{er} arrondissement est concerné par cinq projets.

Mme Catherine TRONCA rebondit sur les propos de Mme Catherine MATHON. Elle regrette l'absence d'information à cet égard sur le site de la Mairie du 1^{er} arrondissement alors même que des urnes ont été disposées.

M. Jean-François LEGARET trouve cette remarque pertinente. Selon lui, il est normal que le site internet relaye ce genre d'information.

Mme Catherine TRONCA trouve également dommage de mettre de la publicité dans l'entrée de la mairie alors que les urnes, elles, sont cachées.

Mme Catherine TRONCA s'enquiert ensuite de la situation rue des Prouvaires. Elle souhaite savoir si la situation a évolué.

M. Jean-François LEGARET répond par la négative. Selon lui, la situation reste bloquée. Les faits concernent un porteur de handicap extrêmement lourd qui était logé dans des conditions totalement inadaptées. Il explique qu'un effondrement s'est produit et que, depuis ce temps, le bailleur social ne trouve aucune solution satisfaisante. Il déplore être amené à faire une nouvelle fois ce constat.

Mme Catherine TRONCA demande si M. le Maire a pu rencontrer M. DAUPHIN comme cela était prévu.

M. Jean-François LEGARET acquiesce

Mme Françoise FILOCHE évoque le nouvel escalier actuellement en construction au bout de la rue Rambuteau, en face de Saint-Eustache. Elle pense qu'il serait bon de suggérer la mise en place d'une rampe qui, à sa connaissance, n'est pas programmée.

M. Baptiste BOUSSARD demande à Mme Françoise FILOCHE si elle parle d'une rampe d'escalier ou d'une rampe pour fauteuil roulant.

Mme Françoise FILOCHE répond qu'elle parle d'une rampe pour escalier, d'une main courante.

M. Baptiste BOUSSARD explique que la rampe située rue du Jour n'est occupée que par les vélos, ce qu'elle regrette vivement.

Mme Françoise FILOCHE évoque les rampes installées sur le grand escalier en face de la rue Montmartre et de la rue Montorgueil qui, elles, restent libres.

M. Jean-François LEGARET rétorque à Mme Françoise FILOCHE qu'il va se saisir de cette question qu'il juge pertinente. Il évoque des problèmes de visibilité, de cheminement.

Mme Françoise FILOCHE poursuit son intervention en abordant la question de l'éclairage à la sortie du métro Les Halles qu'elle juge déficitaire. Elle a rapporté les remarques de nombreuses personnes qui s'en plaignent. Elle trouve qu'il serait bien d'aller voir ce qu'il en est. Elle évoque également le poteau en bois qui est toujours là depuis plusieurs années et demande s'il est prévu d'y remédier.

M. Jean-François LEGARET se demande si cette question relève de la RATP ou de la Direction de la voirie. Il demande à M. Baptiste BOUSSARD de poser les questions et de faire une petite communication à ce sujet lors du prochain conseil. Il rebondit sur la problématique du manque de visibilité au niveau de la sortie de la station de métro en période hivernale. Il revient également sur le poteau qu'il juge totalement insolite dans le paysage moderniste.

Mme Josy POSINE formule une nouvelle remarque relative aux riverains de la place des Innocents qui souffrent des nuisances sonores. Elle a reçu trois réclamations au cours du mois d'août. Elle s'interroge sur les solutions possibles pour atténuer les nuisances provoquées par des manifestations autorisées.

M. Jean-François LEGARET rétorque qu'à sa connaissance, ces manifestations ne sont, en majorité, pas autorisées. Il indique que ce phénomène a déjà fait l'objet d'un signalement. Il évoque un phénomène de réverbérations sonores au niveau de la place des Innocents, qui est amplifié par la Canopée. La propagation des bruits est, concède-t-il, très perturbante. Selon lui, la seule alternative possible est de demander une vigilance accrue de la police pour ne pas autoriser des tapages aux heures nocturnes. Il en reparlera avec le commissaire de police. Il affirme avoir, lui aussi, recueilli de nombreux témoignages cet été qui démontrent une dégradation de la situation avec une progression des comportements « nuisants » dans le périmètre des Halles. Il regrette le retour des comportements qu'il espérait voir disparaître avec les nouvelles Halles. Il pense établir un premier bilan avec le commissaire.

Certains membres des conseils de quartier disent, rapporte-t-il, que la côte d'alerte est atteinte, voire même dépassée. Il rappelle toutefois que le dispositif de police est relativement important avec des effectifs présents sur le terrain. Bien avant l'achèvement du chantier des Halles, il a été le premier à avoir alerté le Préfet de Police sur la nécessité de mettre en place un système de surveillance efficace pour que ce lieu ne dérape pas à nouveau. Il constate que la situation a suivi une pente dangereuse au cours de l'été dernier, ce à quoi il est nécessaire d'y remédier en réunissant tous les acteurs concernés autour de la table pour trouver une parade. Il pense que tout le monde est en train de commettre une très grande erreur.

M. Marc MUTTI confirme ces phénomènes de nuisances sonores et le retour des bandes qu'il pondère, comparativement à 15 ans en arrière. Il indique que le commissariat central du 1^{er} arrondissement, la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP), Unibail et la RATP ont décidé la mise en place de descentes bimensuelles d'officiers verbalisateurs. Il explique que cette mesure permet de remettre des uniformes sur le secteur des Halles et que cela vaut pour les terrasses des cafés et restaurants mais aussi pour toutes les postures inciviques. Il tient à la disposition de ses collègues les chiffres des verbalisations. Pour la dernière opération datant de fin août, il évoque une vingtaine de verbalisations sur des terrasses et des secteurs connexes à la Canopée. Il affirme que le facteur d'insécurité est bien pris en compte et qu'il tiendra informés ses collègues sur les verbalisations récurrentes sur le secteur dont il espère que la fréquence sera augmentée.

Mme Françoise FILOCHE affirme que des cars de policiers sont stationnés depuis une semaine rue Berger, en face de la Canopée, tous les après-midi de 14h à 20h environ.

M. Marc MUTTI demande s'il s'agit de CRS ou de policiers.

Mme Françoise FILOCHE rétorque que les cars affichent la mention « police ».

M. Jean-François LEGARET intervient pour dire que ces policiers ont une activité stationnaire, ce qui les rend visibles. Il affirme néanmoins que ce n'est pas ce stationnement qui assure une surveillance aux heures critiques. S'il trouve bien de les voir de temps en temps, ils ne répondent pas, selon lui, à la problématique posée.

M. Jean-François LEGARET note que les questions de fin de séance sont plus nombreuses qu'à l'accoutumée mais trouve normal, puisqu'il s'agit de la rentrée, de faire un bilan.

Il demande si les membres du Conseil souhaitent partager d'autres informations. En l'absence d'interventions, il lève la séance.

* * * * *

La séance est levée à 19 heures 25

* * * * *

Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET propose de passer aux questions de la salle.

M. LE GARREC explique avoir découvert sur Facebook la fin de la course des 10 km à laquelle il a participé. Il avoue avoir été surpris de l'absence de justification à cette annulation. Il se dit insatisfait du fonctionnement de l'OMS. Après cette brève introduction, il indique avoir trois questions à poser.

En premier lieu, il s'enquiert des arbres coupés pendant l'été rue de la Cossonnerie et demande des informations sur les travaux à venir. Il fait remarquer que, désormais, la Canopée est visible depuis le boulevard Sébastopol et que les cafés en ont profité pour récupérer entre 2 et 3 mètres supplémentaires afin d'installer des tables. Il rappelle que Mme HIDALGO avait affirmé devant les habitants que les arbres ne seraient pas coupés et qu'ils seraient tenus au courant du déroulement de cet aménagement.

Dans un second temps, il s'interroge sur le devenir du Forum des images avec le système TUMO qui va être mis en place. Il demande si toutes les salles sont occupées et si le Conservatoire va enfin pouvoir récupérer l'Auditorium des Halles. Il rappelle que c'est un endroit qui a été conçu à cet effet. Il trouve extraordinaire que personne ne sache ce qu'il va se passer pour toutes ces salles de cinéma gérées par la Ville de Paris. Il indique que les archives cinématographiques de la Ville, qui sont uniques au monde, se trouvent au Forum des images. Selon lui, il n'existe pas d'autres villes au monde qui ont gardé des plans urbains de cette nature et de cette diversité. Il évoque des heures de film retraçant l'histoire des Halles avant les constructions actuelles. Il s'inquiète du devenir de ces archives. Il trouve que cette question mérite une attention particulière car ces archives sont des éléments importants de la Ville de Paris.

Enfin, il s'adresse directement à M. MUTTI qu'il dit avoir rencontré quelques mois auparavant au sujet du marché de Montmartre du jeudi. Il suppose que M. MUTTI a des réponses à lui apporter sur ce sujet.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. BOUSSARD pour qu'il réponde à la question relative aux travaux de la rue de la Cossonnerie.

M. Baptiste BOUSSARD réitère le discours tenu par la Mairie du 1^{er} aux habitants, qui a consisté à dire qu'il n'est pas question d'abattre des arbres plantés une vingtaine d'années auparavant. Il explique que la sécurité a été le motif invoqué par les pompiers pour justifier ces abattages. Il insiste sur le fait que la Mairie a demandé à pouvoir prendre connaissance de la demande écrite des pompiers, ce qui a été fait. Elle n'a donc plus eu de raisons de s'y opposer. En contrepartie, il a été demandé que de nouveaux arbres soient replantés. Le service des arbres a alors certifié qu'une autre essence d'arbres serait replantée. Il indique que quatre arbres supplémentaires devraient être plantés sur la partie de la rue du côté du boulevard Sébastopol. Il ajoute qu'une fois la voirie achevée, le service des arbres est censé venir pour replanter des arbres qui ont déjà quelques années. Il insiste sur le fait que ce dossier est suivi de près et que la Mairie n'a pas changé de position sur cette question.

M. LE GARREC rebondit sur la question des terrasses qui ont augmenté leur surface. Il demande s'il serait possible que les habitants soient informés par courrier de ce qu'il se passe.

M. Baptiste BOUSSARD rétorque que la surface des terrasses n'a absolument pas été augmentée.

Une personne dans la salle explique que les habitants ont subi le projet des Halles et de la Canopée pendant dix ans. Il trouverait normal qu'ils soient tenus au courant par courrier ou réunion.

M. Baptiste BOUSSARD répond que des lettres d'information ont été transmises. Il insiste également sur le fait que les terrasses n'ont pas augmenté de surface et que, si des restaurateurs dépassent leurs droits, ils sont hors-la-loi. Il affirme qu'aucune autorisation d'extension de terrasse n'a été donnée. A la fin du chantier, il explique que toutes les parcelles de terrasse seront « reclusées », ce qui facilitera la verbalisation.

M. Jean-François LEGARET assure qu'il s'est opposé à l'abattage de ces arbres. Il explique que des motifs de sécurité sérieux, à l'image du nécessaire passage de l'échelle des pompiers, lui ont été présentés et qu'il a été obligé de les admettre. Il considère également que ce *no man's land* ne peut pas rester ainsi. Il concède que la situation était déjà très anarchique. Il se dit d'accord pour relayer la demande de M. LE GARREC et que cet endroit ne peut pas rester dans cet état.

M. LE GARREC se demande s'il faut enlever ou non le lampadaire qui se trouve au milieu et qui empêche, lui aussi les pompiers, de passer. S'il reste, il pense que les arguments fournis pour justifier l'abattage ne tiennent pas la route.

M. Baptiste BOUSSARD rétorque que ce n'est pas lui qui a invoqué les motifs de sécurité. Il explique que deux zones pompiers sont prévues sur les deux parties de la rue qui sont censés pouvoir balayer tous les bâtiments avec la grande échelle.

M. Jean-François LEGARET concède que donner des explications constitue la moindre des choses lorsque l'on fait des interventions brutales dans un cœur d'îlots comme celui-ci. Il déplore le fait que cela n'ait pas été fait. Si le Conseil d'arrondissement pense que ce point mérite une communication, il se dit favorable à ce qu'une petite séquence, sous la responsabilité de la Voirie et de l'Hôtel de Ville, soit programmée à l'occasion du prochain conseil. Cela lui paraîtrait être une bonne initiative.

Une personne dans la salle demande ce qui empêche la Mairie du 1^{er} arrondissement de communiquer.

M. Jean-François LEGARET rétorque qu'il ne dispose pas des éléments pour le faire.

M. Baptiste BOUSSARD répond qu'il n'a eu ces éléments que depuis cet été. Il signale qu'il a été saisi de ce problème en juin / juillet.

M. Jean-François LEGARET affirme ne pas être satisfait de la situation et ne pas avoir reçu toutes les explications. En réponse à l'intervention de M. LE GARREC, il émet une proposition concrète et précise consistant à organiser une communication.

Il aborde le sujet relatif au Forum des images auquel il se dit profondément attaché. Il rappelle en être administrateur. Il confirme qu'il s'agit d'une très belle institution avec une cinémathèque, d'exceptionnelles collections, de belles salles, des programmations qui ont mis à l'honneur des personnalités très fortes, des festivals incroyables... Il a été informé au printemps dernier du départ de Laurence HERSZBERG et de son remplacement par Claude FARGE qu'il a rencontré. Il regrette la volonté non explicitée de la Maire de Paris de faire évoluer ce lieu vers un plus jeune public et un travail de pédagogie. Il a pris connaissance par la presse de cette réorientation de l'outil avec un partenariat avec l'Arménie. Mme HIDALGO, se souvient-il, en a parlé lors de son discours des vœux aux élus. Il précise que les administrateurs n'en ont pas été informés, ni même associés. Il reste sur sa faim même s'il n'est pas contre les projets pédagogiques, ni contre le fait de s'adresser à un jeune public. Il plaide toutefois pour que la vocation du Forum des images ne soit pas dénaturée. Il pense que des actions complémentaires peuvent lui

être attribuées mais ne voit pas de raisons de détruire l'existant avec son public, ses trésors de collections très coûteuses... Il rappelle les dotations très importantes allouées au Forum. Il en garde un souvenir qui remonte à l'époque où il était Adjoint chargé des Finances à la Mairie de Paris. La numérisation et l'acquisition de ces archives ont constitué, dans le budget d'investissement de la Ville de Paris, un effort considérable. Il trouverait préjudiciable que ce trésor soit laissé en déshérence. Il a posé ces questions lors du départ de Laurence HERSZBERG qui a, d'ailleurs, laissé les administrateurs dans un état de désarroi. Ces derniers n'ont, selon lui, pas compris le motif de cette réorientation. Il ajoute que la Maire de Paris était représentée lors du Conseil d'administration par un membre de son cabinet qui suit les questions culturelles. Les informations obtenues n'ont pas été convaincantes. Il regrette également l'absence de concertation et une décision subite, sans aucun égard pour la qualité du travail accompli au sein du Forum des images. Il insiste sur le fait qu'il se montrera attentif et présent. Il plaidera pour que les activités qui font la qualité et la renommée du Forum des images puissent perdurer.

M. Marc MUTTI répond à la question posée sur le marché Montmartre. Il a rencontré Mme Nadège DUPONT lors d'une réunion concernant la place des Deux Ecus. Il l'a interpellé sur le sujet une nouvelle fois et lui a demandé de relancer Mme POLSKI. Il indique que le changement de nom du marché a été acté cet été. Il s'agit, selon lui, d'une première étape symbolique. Il ajoute que la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) et la DPE réalisent une étude de viabilisation du site. Il rappelle que le projet voulu par le Conseil de quartier et le Conseil d'arrondissement a été voté à l'unanimité par le Conseil de Paris. Ce projet prévoit un transfert vers la Canopée avec un petit bout vers la pointe Saint-Eustache et la grande partie s'orientant vers la Canopée. Mme Nadège DUPONT a indiqué qu'elle se rapprocherait des services concernés afin de faire un point sur la viabilisation.

M. Jean-François LEGARET demande s'il y a d'autres questions.

M. CAPRONIER a interpellé le Conseil d'arrondissement au mois de juin au sujet le passage des Lingères. Il a envoyé des mails à M. BOUSSARD auxquels il n'a pas eu de réponse. Il évoque le projet de rénovation du sol, de l'installation d'urinoirs fleuris et d'un panneau.

M. Jean-François LEGARET se souvient de son intervention. Il évoque un problème qui dure depuis longtemps. Il déplore que ce passage soit un véritable cloaque. Il se dit partisan d'une solution radicale mais il explique que la situation est compliquée car le passage compte des sorties de secours.

Il est favorable à ce que satisfaction soit donnée au bailleur à condition que cela soit fait au terme d'une étude poussée effectuée en liaison avec les pompiers, les services de sécurité incendie. Il aimerait que cette situation se résolve.

M. Baptiste BOUSSARD explique que l'installation d'un panneau reste compliquée. Les services de la voirie doivent refaire les sols devant l'entrée du passage, entre le Novotel et l'immeuble. Selon lui, c'est à ce moment-là qu'il faudra voir comment aménager les abords du bâtiment.

M. Baptiste BOUSSARD explique qu'il est obligé de le demander aux services. Il ne peut pas personnellement procéder à l'installation d'un panneau, le domaine public étant soumis à une réglementation.

M. Jean-François LEGARET précise que le transfert domanial a été réalisé d'un espace privatif à un espace public. Il pense qu'aujourd'hui les moyens d'agir existent. Il est impatient que des solutions soient trouvées et se prononce en faveur de l'organisation d'une nouvelle réunion sur place avec les riverains, le bailleur et les responsables de la sécurité. Il demande à son interlocuteur de lui laisser ses coordonnées.

M. Jean-François LEGARET demande si d'autres personnes souhaitent intervenir. Plus personne ne demandant la parole, il lève la séance.

Jean-François LEGARET

